

## Paragraphe 4, Article IV – Pétition N° \_\_\_\_

Genèse 1:27 — Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu. Il créa l'homme et la femme.

1. Le paragraphe 4 est en harmonie avec le ¶16.1 – Définir et fixer les conditions, les privilèges ainsi que les devoirs des membres de l'Église ; dans tous les cas, sans faire référence à la race, au sexe ou au statut.
2. Le paragraphe 4 est aussi en harmonie avec le ¶16.14 – la Conférence générale aura le plein pouvoir législatif sur les questions à caractère distinctement connexionnel et, dans l'exercice de ce pouvoir, aura l'autorité suivante... Garantir les droits et les privilèges des membres dans toutes les agences, tous les programmes, toutes les institutions de l'Église méthodiste unie sans distinction de race, de sexe ou de statut.
3. Même si la phrase commence par « Toutes les personnes », nous savons que pas « toutes les personnes » peuvent devenir membres. Nous le savons, car on nous dit qui sont les personnes non admissibles : les femmes qui ne sont pas la première épouse dans les cultures pratiquant la polygamie, les femmes divorcées, etc.
4. Il n'y a pas de virgule après « toutes les personnes », ce sont donc les mots suivants qui décrivent « toutes ».
5. Cette liste nous aide à nous rappeler l'histoire des personnes qui n'ont pas été incluses et de celles qui ont fait l'objet de discriminations. Il s'agit de corriger les iniquités historiques.
6. Dans le *Livre de Discipline* de 2016, le mot *gender* [sexe, genre] est utilisé 64 fois. Ce mot est généralement utilisé en référence à l'inclusivité : race, sexe, âge, statut économique, etc.
7. Le ¶ 161.F, « Une communauté nourricière, femmes et hommes » est ainsi libellé : « Nous affirmons, à l'instar des Saintes-Écritures, l'humanité commune de l'homme et de la femme qui ont tous deux la même valeur aux yeux de Dieu. Nous rejetons la notion erronée selon laquelle un sexe serait supérieur à l'autre... »